



Appel aux contrats doctoraux

STRUCTURER POUR MIEUX AVANCER !



QUI ? Etudiants Master 2 de l'EUR HEALTHY souhaitant faire un doctorat

QUOI ? Candidater à un contrat doctoral

QUAND ? Le lancement des appels aux contrats doctoraux est organisé annuellement en février

COMMENT ? Sur sélection de dossier par un comité d'évaluation

1 ATTRIBUTION DU BUDGET ANNUEL

Chaque début d'année, l'IdEx notifie à l'EUR HEALTHY le nombre de contrats doctoraux attribués. L'appel à projet est ensuite lancé, généralement en février, pour recueillir les candidatures.



L'APPEL À PROJET

2



L'ingénieur Recherche rédige l'appel à projets précisant les principes, les conditions d'éligibilité, le calendrier et le processus de sélection. Le texte est examiné par le COSP-COPIL, puis validé pour diffusion.

3 RÉPONDRE À L'APPEL

Le dossier de candidature (en format numérique) doit comprendre :

- Un CV ;
- Une lettre de motivation ;
- Un argumentaire explicitant les liens avec les thématiques de l'EUR ;
- Une lettre de soutien de la direction de thèse précisant les financements sur 3 ans
- (Éventuellement) une ou plusieurs lettres de recommandation

Le dossier est envoyé à l'adresse :

eur-healthy.direction@univ-cotedazur.fr
maxime.trapani@univ-cotedazur.fr



ÉVALUATION DES CANDIDATURES 4



Les membres du jury évaluent les dossiers selon une grille d'évaluation .

Les dossiers sont évalués généralement selon les critères :

- Excellence du candidat;
- Aspect innovant et interdisciplinaire du sujet ;
- Pertinence de la problématique en lien avec les thématiques de l'EUR ;
- Effet structurant pour l'EUR.

5 ENVOI DES CONVOCATIONS

L'ingénieur recherche envoie les convocations aux candidats retenus pour les auditions de sélection. Ils sont également invités à transmettre une présentation de leur projet de thèse, 48 heures avant la date de l'audition.



ENTRETIEN DE SELECTION 6



L'entretien se compose de 20 minutes de présentation, suivies de 20 minutes d'échanges avec le jury.

Le jury, identique à celui de présélection, établit un classement et attribue la bourse à l'issue des auditions.

7 SIGNATURE DU CONTRAT

L'ingénieur recherche informe les candidats de leur classement par email. Une fois que le candidat retenu donne son accord, il est mis en relation avec la Maison des Études Doctorales pour finaliser les démarches et la signature du contrat.

